

Rapport de gestion de la société mère Sartorius Stedim Biotech S.A. au 31 décembre 2020

Comptes sociaux

Sartorius Stedim Biotech S.A. est la société mère du groupe. La société Sartorius Stedim Biotech S.A. est une holding mixte. La société assure la gestion des titres du groupe et du parc immobilier des entités françaises.

En 2020, le chiffre d'affaires de Sartorius Stedim Biotech S.A. s'élève à 1 877 milliers d'euros contre 2 116 milliers d'euros en 2019 ; le résultat d'exploitation ressort à - 4 623 milliers d'euros contre -2 607 milliers d'euros en 2019. Le résultat financier est de 85 043 milliers d'euros contre 58 925 milliers d'euros en 2019.

Enfin, le résultat net 2020 est de 81 227 milliers d'euros contre 56 834 milliers d'euros en 2019.

Affectation du résultat

L'Assemblée générale proposera d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 81 227 072 euros, à savoir :

- Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur de 56 817 353 euros
- Ce qui constitue un bénéfice distribuable de 138 044 425 euros
- Seront distribués à titre de dividendes 62 681 786 euros en excluant les titres auto-détenus
- Soit un solde 75 362 639 euros.

Ce solde de 75 362 639 euros est en totalité versé au compte « Report à nouveau ».

Dividendes des trois derniers exercices (information à jour au 1^{er} janvier 2020)

Le tableau ci-dessous reprend, depuis 2017, le montant du dividende par action mis en distribution, ainsi que le régime fiscal qui lui est applicable :

Exercice clos le	Dividendes ¹	Montant éligible à	Montant non éligible à	Dividende par action ¹
		l'abattement de 40%	l'abattement de 40%	
31 déc. 2019	31341265	31341265	0	0,34 €
31 déc. 2018	52540761	52540761	0	0,57 €
31 déc. 2017	42402887	42402887	0	0,46 €

¹ Avant déduction, le cas échéant, des prélèvements sociaux sur le dividende des personnes physiques.

Proposition de dividende au titre de l'exercice 2020

Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale du 24 mars 2021 de fixer le dividende net à 0,68 euros par action au titre de l'exercice 2020 contre 0,34 euros au titre de 2019.

Les dividendes sont distribués aux actionnaires proportionnellement à la quotité du capital détenue par chacun d'eux.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 31 mars 2021.

Politique de distribution des dividendes

L'entreprise suit une politique de distribution de dividendes liée, d'une part aux profits du groupe sur l'année concernée, et d'autre part à l'évolution prévisible du groupe et de sa rentabilité.

L'Assemblée générale du 24 juin 2020 a voté un dividende net de 0,34 euro par action. La mise en paiement du dividende a été réalisée le 1er juillet 2020.

Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement et non réclamés, se prescrivent par période de cinq ans au profit de l'Etat, à compter de leur date de mise en paiement (article 2277 du Code civil).

Éléments susceptibles d'avoir un impact en cas d'offre publique

Conformément à l'article L. 225-100-3 du code de commerce, un élément est susceptible d'avoir un impact en cas d'offre publique : le premier actionnaire de Sartorius Stedim Biotech S.A. détient un pourcentage significatif du capital et des droits de vote.

Capital de Sartorius Stedim Biotech S.A.

Capital social au 31 décembre 2020

Le montant du capital social au 31 décembre 2020 s'élève à dix huit millions quatre cent trente six trente huit euros (€18 436 038) divisé en quatre vingt douze mille cent quatre vingt mille cent quatre vingt dix actions

(92 180 190) d'un montant unitaire de vingt centimes d'euros (0,20 €) toutes intégralement souscrites et libérées (titre I, article 6 des statuts) ayant toutes droit au dividende de l'exercice 2019, hormis les titres détenus par la société.

Date	Nature de l'opération	Nominal des actions	Augmentation du capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions après opération	Montant du capital après l'opération
Année 2014	Levée d'options de souscription d'actions	0,61	9 541,6	134 834,0	15 642,0	17 057 948	10 405 348,2
Année 2014	Réduction de capital : annulation des titres auto-détenus	0,61	-1036 213,1		-1698 710,0	15 359 238	9 369 135,1
Année 2014	Augmentation du capital : modification de la valeur nominale	1,00	5 990 102,8			15 359 238	15 359 238,0
Année 2015	Levée d'options de souscription d'actions	1,00	8 000,0	174 880,0	8 000,0	15 367 238	15 367 238,0
Année 2016	Réduction de capital : annulation des titres auto-détenus	1,00	-1642 095,0		-1642 095,0	13 725 143	13 725 143,0
Année 2016	Augmentation de capital : actions nouvelles créées	1,00	1 638 222,0		1 638 222,0	15 363 365	15 363 365,0
Année 2016	Augmentation du capital : modification de la valeur nominale	0,20	3 072 673,0		3 072 673,0	92 180 190	18 436 038,0
Année 2017						92 180 190	18 436 038,0
Année 2018						92 180 190	18 436 038,0
Année 2019						92 180 190	18 436 038,0
Année 2020						92 180 190	18 436 038,0

Situation de l'actionnariat Sartorius Stedim Biotech S.A. au 31 décembre 2020

Evolution de la répartition de l'actionnariat de Sartorius Stedim Biotech S.A.

Actionnaires	Actions	Droits de vote
Plus de 50%	Sartorius AG	Sartorius AG
Plus de 10 % mais moins de 50 %	Néant	Néant
Plus de 5 % mais moins de 10 %	Néant	Néant

Sur les trois dernières années, le capital social de Sartorius Stedim Biotech S.A. se répartissait comme suit :

Actionnaires	31 décembre 2018			31 décembre 2019			31 décembre 2020		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Sartorius AG	68450400	74,3%	84,5%	68450400	74,3%	84,5%	68044513	73,8%	84,3%
Droits de vote simples									
Droits de vote doubles	68450400	74,3%	84,5%	68450400	74,3%	84,5%	68044513	73,8%	84,3%
Droits de vote simples									
Droits de vote doubles	0	0,0%	0,0%						
Total du groupe Sartorius	68 450 400	74,3%	84,5%	68 450 400	74,3%	84,5%	68 044 513	73,8%	84,3%
Titres auto-détenus									
Salariés et actionnaires divers									
Public	23729790	25,7%	15,5%	23729790	25,7%	15,5%	24135677	26,2%	15,7%
Droits de vote simples	22439112	24,3%	13,9%	22439112	24,3%	13,9%	22844999	24,8%	14,1%
Droits de vote doubles	1290678	1,4%	1,6%	1290678	1,4%	1,6%	1290678	1,4%	1,6%
Total du capital social	92180190	100,0%	100,0%	92180190	100,0%	100,0%	92180190	100,0%	100,0%

Franchissement de seuil

Aucun franchissement de seuil n'a été constaté au cours de l'exercice social écoulé.

	Actions	% Capital	Droits de vote	% Droits de vote
Sartorius AG	68 044 513	73,8	136 089 026	84,3
Total Sartorius AG	68 044 513	73,8	136 089 026	84,3

Contrôle de l'entreprise au 31 décembre 2020

La société Sartorius AG détient directement ou indirectement 73.8 % du capital et 84.8 % des droits de vote nets.

Actionnariat du personnel

Néant

Actions propres détenues par Sartorius Stedim Biotech S.A.

Néant.

Capital non libéré

Néant.

Capital autorisé non émis

Néant.

Titres non représentatifs du capital

Néant.

Délégations consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration en cours de validité

Délégations consenties en matière d'augmentation de capital au Conseil d'administration par l'assemblée Générale des Actionnaires

Objet - Durée	Plafond	Utilisation en 2020
<p>Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (EGM 06/24/2020 - Résolution n°11)</p> <p>Validité : 26 mois à compter du 24/06/2020</p>	<p>4 000 000 € (correspondant au plafond global du montant nominal maximum de l'augmentation de capital)</p> <p>500 000 000 € (correspondant au plafond global du montant nominal maximum des titres de créance) étant précisé que les plafonds d'augmentation de capital de la société, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, stipulés aux termes des douzième (12e) à dix-septième (17e) résolutions soumises à l'approbation de la présente Assemblée générale s'imputeront sur ce plafond global</p>	Néant
<p>Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires - dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (EGM 06/24/2020 - Résolution n°12)</p> <p>Validité : 26 mois à compter du 24/06/2020</p>	<p>S'impute sur le plafond global de 4 000 000 € (augmentation de capital) et sur le plafond global de 500 000 000 € (titres de créance)</p>	Néant
<p>Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires - dans le cadre d'offres au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier)</p> <p>06/24/2020 - Résolution n° 13)</p> <p>Validité : 26 mois à compter du 24/06/2020</p>	<p>S'impute sur le plafond global de 4 000 000 € (augmentation de capital) et sur le plafond global de 500 000 000 € (titres de créance)</p>	Néant
<p>Augmentation du nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (EGM 06/24/2020 - Résolution n° 14)</p> <p>Validité : 26 mois à compter du 24/06/2020</p>	<p>Dans la limite de 15% de l'émission initiale, réalisées en application des onzième (11e) à treizième (13e) résolutions de la présente assemblée générale,</p>	Néant
<p>Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social en rémunération d'apports en nature portant sur des actions et/ou des valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.(EGM 06/24/2020 - Résolution n° 15)</p> <p>Validité : 26 mois à compter du 24/06/2020</p>	<p>La limite est déduite sur la limite globale de 10% du capital social de la société au moment de l'augmentation de capital (augmentation du capital social) et sur la limite globale de 500.000.000 € (titres de créance).</p>	Néant
<p>Augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou</p>	<p>4 000 000 € (correspondant au plafond du montant nominal maximum de l'augmentation de capital) ; il s'agit d'un plafond autonome</p>	Néant

d'apport ou de toute autre somme dont la capitalisation serait admise (EGM 06/24/2020 – Résolution n° 16)

Validité : 26 mois à compter du 24/06/2020

Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et réservée aux adhérents de plans d'épargne. (EGM 06/24/2020 – Résolution n° 17)	4 000 000 € (correspondant au plafond du montant nominal maximum de l'augmentation de capital) ; il s'agit d'un plafond autonome	Néant
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------

Validité : 26 mois à compter du 24/06/2020

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions (EGM 06/24/2020 – Résolution n°18)	Dans la limite de 10% du capital social de la Société par période de vingt-quatre (24) mois	Néant
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------	-------

Validité : 18 mois à compter du 24/06/2020.

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou nouvelles, au profit des salariés et mandataires sociaux, dans la limite de 10% du capital (EGM 06/24/2020 – Résolution N°19)	Dans la limite de 10% du capital social de la Société calculé à la date d'attribution	Néant
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------	-------

Validité: 38 mois à compter du 24/06/2020.

Autres titres donnant accès au capital

Néant

Stock-options

Néant

Dilution du capital

Néant

Options de souscription d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2020

Néant.

Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2020

Néant.

Plan de souscription d'actions

Les plans de stock-options sont détaillés dans le tableau ci-dessous. La délégation octroyée au Conseil d'administration pour la mise en place d'un nouveau plan de stock-options est arrivée à expiration. Le Conseil d'administration n'a plus de délégation pour la mise en place d'un nouveau plan.

Bons de souscription d'actions

Il n'existe pas de bons de souscription d'actions sur Sartorius Stedim Biotech S.A.

Nantissement des actions

Les actions de Sartorius Stedim Biotech S.A. ne font l'objet d'aucun nantissement.

Nantissement d'actifs

Néant.

Levées d'options durant l'exercice

Toutes les options ayant été exercées au cours de l'année 2015, les plans de stock-options sont arrivés à leur terme.

En €	2019	2018	2017	2016	2015
Dividende de l'exercice par action	0,34	0,57	0,46	0,42	0,33
Nombre d'actions	92180190	92180190	92180190	92180190	15367238
Dividende corrigé par action¹	0,34	0,57	0,46	0,42	0,33

¹ Ramené au nombre d'actions au 31 décembre 2016

Mandataires sociaux

Les informations relatives aux mandataires sociaux de Sartorius Stedim Biotech S.A., ainsi que la liste des mandats qu'ils exercent ou qu'ils ont exercés au cours des cinq dernières années, sont portées dans le rapport sur la gouvernance d'entreprise.

Rémunération allouée aux administrateurs

La rémunération versée est calculée annuellement. Le mode de calcul de la rémunération reste inchangé. Elle est calculée comme suit.

Les administrateurs reçoivent une rémunération dont le montant et la répartition sont fixés par le conseil d'administration en tenant compte des limites fixées par l'ASM :

- Chaque administrateur reçoit une rémunération fixe de 35 000 € par an, qui doit être versée après l'adoption des comptes annuels par l'assemblée générale annuelle et dont le paiement est

exigible après l'assemblée générale annuelle. Le président du conseil d'administration reçoit le double de ce montant. En outre, les membres du conseil d'administration reçoivent un jeton de présence de 1 200 euros par réunion et le remboursement de leurs frais en plus de leur rémunération annuelle.

- Pour leur appartenance au comité d'audit, chaque administrateur reçoit un montant forfaitaire de 6 000 € par année complète d'appartenance en plus du jeton de présence de 1 200 €. Dans la mesure où ils occupent la présidence de la commission d'audit, ils reçoivent, en plus du jeton de présence, un montant forfaitaire de 12 000 euros par année complète d'exercice de la présidence.
- Pour leur appartenance au comité des rémunérations et des nominations, chaque administrateur reçoit un montant forfaitaire de 4 000 euros par année complète d'appartenance en plus du jeton de présence de 1 200 euros. Dans la mesure où ils occupent la présidence du comité des rémunérations et des nominations, ils reçoivent, en plus du jeton de présence, un montant forfaitaire de 8 000 euros par année complète d'exercice de la présidence.

La rémunération pour les activités au sein de tout comité est due en même temps que la rémunération selon les termes de la sous-section précédente des présentes.

- Toute taxe sur la valeur ajoutée est remboursée par la société, dans la mesure où les membres du conseil d'administration ont le droit de facturer séparément la société pour la taxe sur la valeur ajoutée et qu'ils exercent ce droit.

Toutes ces résolutions ne sont pas appliquées pour les directeurs qui ont une activité de direction générale au niveau du groupe, ainsi que pour le(s) directeur(s) représentant les employés. Dans ce contexte, les cadres dirigeants de la société, ainsi que le(s) directeur(s) représentant les employés ne recevront aucune rémunération pour leur appartenance.

Le montant total de la rémunération allouée au titre de l'exercice 2020 aux administrateurs est de 313 800 euros.

Avantages accordés à l'équipe de direction

	Salaires de base fixes en milliers €	Prime annuelle en milliers €	Prime sur objectifs à long terme en milliers €	Autres	Stock-options en milliers €	Indemnités de départ en milliers €	Jetons de présence en milliers €
Total 2019	2 735,0	888,0	495,0	1337,0	15,0	0,0	0,0
Total 2020	3 556,0	903,0	550,0	2 088,0	15,0	0,0	0,0
Joachim Kreuzburg ¹ 2019	2 735,0	888,0	495,0	1 337,0	15,0	0,0	0,0
Joachim Kreuzburg ¹ 2020	3 556,0	903,0	550,0	2 088,0	15,0	0,0	0,0

¹ Pour de plus amples informations, merci de vous référer au chapitre Gouvernance d'entreprise (pages 73 à 124)

Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes de Sartorius Stedim Biotech S.A. sont :

- KPMG S.A., représenté par John Evans. Suppléant : Salustro Reydel.

- Deloitte & Associés, représenté par Philippe Battisti.

Délais de paiement fournisseurs & clients

Article D. 441-1 ^{er} : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-2 ^{ème} : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicateur)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	0 jour (indicateur)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total

(A) Tranches de retard de paiement

Nombre de factures concernées	3	3	0	1	6	13	1	0	0	0	2	3
Montant total TTC des factures concernées	125236	98728	0	39732	29107	292803	-34603	0	0	0	-15609	-50212
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	2%	2%	0%	1%	0%	5%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							2%	0%				2%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisée

Nombre de factures exclues	0					0						
Montant total des factures TTC exclues	588308					588308						

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 441-3 du code de commerce)

Délais de paiement utilisés pour le calcul de retard de paiement	Délais contractuels :	30 jours	Délais contractuels :	30 jours
	Délais légaux :		Délais légaux :	

Résultat des cinq derniers exercices de la société mère Sartorius Stedim Biotech S.A.

en milliers €	2016	2017	2018	2019	2020
Capital en fin d'exercice					
Capital social	18 436	18 436	18 436	18 436	18 436
Nombre d'actions existantes	92 180 190	92 180 190	92 180 190	92 180 190	92 180 190
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 843	2 198	1 999	2 116	1 876
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations-reprises sur amortissements et provisions	59 635	55 840	54 135	57 230	81 367
Impôts sur les bénéfices	4 543	5 552	3 316	- 443	- 745
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat net	54 324	49 463	49 521	56 834	81 227
Dividendes versés ou proposition de distribution	30 734	38 713	42 403	52 541	31 341
Résultats par action					
Résultat après impôt et participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,60	0,55	0,55	0,63	0,89
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,59	0,54	0,54	0,62	0,88
Dividende attribué à chaque action	0,33	0,42	0,46	0,57	0,34
Personnel					
Nombre de salariés	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale	0	0	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des charges sociales	0	0	0	0	0